



Communiqué de presse 17/06/2022
Services du Collège réuni – Commission communautaire commune

Covid-19 : conseils aux voyageurs & conditions de voyage. Informez-vous à l'avance !

Plusieurs pays exigent encore un certificat de vaccination valide comme condition d'entrée sur leur territoire.

Les vacances arrivent à grands pas. Si vous avez des projets de voyage, informez-vous bien sur les conditions d'entrée liées au Covid-19 en vigueur dans le pays de destination et dans les pays de transit que vous traverserez au cours de votre voyage. Ceci afin d'éviter les mauvaises surprises.

N'oubliez pas que plusieurs pays demandent encore un certificat de vaccination valide comme condition d'entrée.

Le Certificat européen de vaccination (preuve de vaccination) est disponible sous forme numérique via l'application [CovidSafeBE](#) ou vous pouvez le télécharger via masante.belgique.be. Le numérique n'est pas votre option préférée ? Les résidents de la Région de Bruxelles-Capitale peuvent également appeler le Call-Center (02 214 19 19) pour demander que leur certificat soit envoyé à leur domicile par la poste. Vous pouvez également vous rendre au kiosque du centre de vaccination Pacheco (Boulevard Pacheco 42 - 1000 Bruxelles). Dans ce dernier cas, il faut compter un délai d'une semaine de traitement.

Si vous avez été vacciné.e avec une seule dose du vaccin J&J ou deux doses d'un autre vaccin (Pfizer, Moderna, Astra Zeneca, Novavax), **votre certificat de vaccination est valable à partir de 14 jours après votre dernière vaccination jusqu'à un maximum de 270 jours, soit 9 mois, pour les personnes de 18 ans et plus et d'un an (12 mois) pour les jeunes jusqu'à 17 ans. Après ce délai, la validité de votre certificat expire.**

Ce n'est que lorsque vous aurez reçu votre dose de rappel que votre certificat de vaccination sera valable indéfiniment. Ne soyez donc pas étonné.e le jour de votre départ ou peu de temps avant. Notez en outre que le délai entre l'administration d'une dose de rappel et son enregistrement est de 24 heures à 6 jours, selon votre situation personnelle.

Dans certains cas, un résultat de test négatif ou un certificat de rétablissement offre une solution, mais là encore, vous devez tenir compte du délai d'attente pour recevoir le résultat de votre test ou de la durée de validité de votre certificat de rétablissement. Un certificat de rétablissement n'est valable qu'à partir du 12^e jour après un test positif et jusqu'à 6 mois, ou 180 jours, après.

Les personnes qui reviennent en Belgique doivent également savoir que des mesures sont toujours en place pour les voyageurs revenant d'un pays à très haut risque.

Pour recevoir des conseils plus détaillés ou connaître les conditions de voyage concernant le Covid-19, veuillez consulter les liens utiles suivants :

- <https://coronavirus.brussels/faq-covid/mesures-covid-voyage-belgique-etranger>

- reopen.europa.eu ou www.diplomatie.belgium.be. Vous trouverez ici des informations de voyage par pays.

La vaccination protège contre les formes sévères de Covid-19. Toutes les informations sur la vaccination sont disponibles sur le site web coronavirus.brussels.

Plus d'informations sur le dispositif Covid-19 à Bruxelles sur coronavirus.brussels. Suivez aussi notre actualité sur [Facebook](#), [Twitter](#) et [Instagram](#).